

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de telle durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS																																		
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste																													
CAHORS — D.	6 25	12 47	5 53	PARIS — D.	2 30 s.	9 30 s.	7 30 s.	CAHORS — D.	4 42	11 11	5 25	TOULOUSE D.	5 20	9 30	3 30	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 10	CAPDENAC D.	7 45	11 30	5 10	CAHORS — D.	6 41	1 14	6 19	— Express.	3	5 45	3 15	BORDEAUX D.	7 25	10 35	4 40	CAHORS — D.	7 48	11 40	5 18	Lamadecine.	7 56	11 44	5 21											
Mercure.	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX.	3 52	8 55	CAHORS — D.	4 53	11 22	5 27	BORDEAUX.	8 11	11 54	5 23	Toirac.	8 10	12 3	5 34	Lamadecine.	7 56	11 44	5 21	CAHORS — D.	7 31	1 34	6 23	M. — Libos — D.	8 40	3 52	8 55	CAHORS — D.	8 11	12 15	5 38	Toirac.	8 10	12 3	5 34	CAHORS — D.	7 48	11 40	5 18	CAHORS — D.	8 11	12 15	5 38	CAHORS — D.	8 11	12 15	5 38	CAHORS — D.	8 11	12 15	5 38

Cahors, le 2 Juillet.

## LE MILITARISME

Un régiment passe, musique en tête, le fusil sur l'épaule, le drapeau flottant au vent, tout le monde applaudit.

Les gamins, ces héroïques troupiers de l'avenir, qui sauront se faire tuer pour la France, qui chanteront sur le chemin de la mort, qui toujours, dans dix ans, demain peut-être, moitié d'hommes, mais soldats endiablés, parce qu'ils sont Français, les gamins suivent au pas militaire le régiment qui passe. Les vibrations du clairon et les roulements du tambour font vibrer dans ces cœurs d'enfants les fibres les plus vivaces. Il se produit en eux un de ces effets physiologiques qui échappent à la science. Ils tremblent dans toutes leurs fibres; c'est une fièvre, c'est un délire. Il n'y a plus pour eux ni famille, ni plaisirs, ni bonheurs vrais en ce monde d'égoïsme, il n'y a que le désir ardent, invincible de l'attaque, de la charge à fond de train sur l'ennemi héréditaire, quel qu'il soit, Teuton, Saxon ou autres.

L'homme fait suit le gamin. Et chez lui l'émotion est vibrante aussi. Ou il n'a pas encore combattu, mais il rêve quand même de vengeance. Ou il a laissé un lambeau de sa chair sur les champs de gloire où le drapeau national, vainqueur ou vaincu a flotté sur les combattants qui ont donné leur vie pour son honneur. Car le drapeau français, qu'il tombe dans la défaite ou qu'il s'élève au zénith de la gloire, ne s'humilie jamais.

Le vieillard se souvient des combats d'autrefois, et, souvent, sur sa poitrine, un bout de ruban rappelle un glorieux fait

d'armes. L'héroïsme, en France, est le lot de tous les hommes de bonne volonté.

C'est pour cela sans doute, à cause de cet esprit militaire qui est le sang de notre race, qu'on discute avec tant d'ardeur une loi militaire qui doit nous mettre au pair avec le militarisme allemand. Il y a de tout dans cette loi; il y a le souci de l'avenir national et des revanches futures; mais aussi la préoccupation d'une prépondérance ruineuse qui, à un moment voulu, pourrait détruire chez nous tous les laboureurs de la paix.

Il est bon qu'on s'y attache, qu'on la mène à bonne fin, cette loi qu'on attend depuis si longtemps, qu'on soit certain qu'à l'heure voulue la France sera prête, qu'elle aura ses bataillons au complet, ses batteries chargées, ses brancardiers au poste. Il est bon et louable que les élus de la nation aient souci des éventualités futures, des guerres de l'avenir, de la revanche même. Mais il ne faudrait pas que cette préoccupation constante fit oublier les grands travaux de la paix; la réforme économique et fiscale, les besoins du commerce et de l'industrie, une meilleure assiette de l'impôt, en un mot, tout ce que veut la France, tout ce qui doit faire sa vie intérieure et ce qui peut l'empêcher de végéter dans la voie du progrès.

Voyez les nations qui sont courbées sous le joug du militarisme à outrance. Où en est leur commerce, leur industrie, leur fortune publique? La misère est assise à leur foyer, leurs fonds d'Etat sont dépréciés, leurs usines fermées, leur commerce ne vit que par la camelote et la falsification. Et le peuple émigre en masse vers le pays de la liberté.

Faisons la France forte et invincible, rien de mieux, mais de grâce, pour sa prospérité industrielle et commerciale, pour sa fortune, pour son caractère et sa gloire, ne la courbons pas sous le joug du militarisme à outrance.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**  
Séance du 30 juin

SUITE DE LA DISCUSSION DE LA LOI MILITAIRE

La Chambre reprend l'article 21 qui a trait aux dispenses accordées aux élèves de l'École normale.

M. Javal propose d'étendre la dispense aux élèves de l'école des mines et des ponts et chaussées.

La commission repousse l'amendement qui, par 321 voix contre 202, n'est pas pris en considération.

Le paragraphe 3 de l'article 21 est adopté.

Le paragraphe 4 astreint les élèves de l'école normale à une année de service dans les corps de troupe en qualité d'officiers de réserve. Il est adopté ainsi que le paragraphe 5.

M. Duqué de la Fauconnerie propose une addition au paragraphe ci-dessus, ainsi conçue : Ces dispositions sont applicables aux élèves de l'école des haras du Pin.

L'amendement est repoussé.

M. le baron Reille propose d'ajouter après l'article 21 :

Les élèves externes de l'école nationale des ponts et chaussées, des mines, de l'école des mines de Saint-Etienne sont admis, à leur sortie des écoles, à l'examen d'officiers de réserve.

M. Durand propose une addition ainsi conçue : Les bacheliers ès-lettres, ès-sciences, les bacheliers de l'enseignement spécial seront astreints à une année de service. S'ils justifient ensuite d'un certificat d'instruction militaire, ils pourront avoir des sursis jusqu'à 24 ans. A 24 ans ils passeront dans la réserve de l'armée active, s'ils ont obtenu le grade de licencié.

La Chambre repousse cet amendement par 349 voix contre 176.

L'ensemble de l'article 21 est adopté par 253 voix contre 222.

Les articles 22 et 23, relatifs aux sursis sont adoptés.

M. Lorois. — L'article 24 énumère la catégorie des jeunes gens qui peuvent obtenir des sursis pour continuer leurs études. Je demande que les élèves des Facultés libres soient traités comme les élèves des Facultés de l'Etat.

L'article 24, modifié par l'amendement de M. Lorois, est adopté.

## INFORMATIONS

**Conseil des ministres.** — Les membres du Cabinet se sont réunis jeudi, en conseil au ministère des finances sous la présidence de M. Rouvier.

M. Dautresme ministre du commerce et de l'industrie a soumis à l'approbation de ses collègues un projet de loi portant modification à l'article 2 de la loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique.

M. Barbe ministre de l'agriculture a communiqué à ses collègues un rapport sommaire sur la situation faite aux industries d'alcools par la loi récemment votée par le Reichstag. Le Conseil a décidé de soumettre les différentes questions soulevées par ce rapport à l'examen d'une commission administrative composée des hauts fonctionnaires des ministères des finances, de l'agriculture, du commerce et des affaires étrangères.

Le général Ferron, ministre de la guerre a entretenu ses collègues du projet de loi sur l'incorporation temporaire des jeunes gens de la classe 1886, dispensés en vertu de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872. On sait que la commission de l'armée s'est prononcée contre ce projet.

M. Rouvier, président du Conseil, Fallières, ministre de l'intérieur et Spuller, ministre de l'instruction ont fait part au Conseil de la démarche qui a été faite auprès d'eux par les délégués de différents arrondissements du département du Nord présentés par M. Merlin, sénateur.

Sur la proposition de M. Flourens, ministre des affaires étrangères, le Conseil a décidé de soumettre à la signature du président de la Républi-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS LE TRANSPORTÉ

**I**

DE QUELLE ÉTRANGE FAÇON LE LECTEUR FAIT CONNAISSANCE AVEC LES PRINCIPAUX PERSONNAGES DE CETTE VÉRIDIQUE HISTOIRE.

Sébastien, d'un mouvement d'épaule, fit tomber le corps qui rendit un son mat, en touchant le cadavre de l'homme précédemment étranglé.

Le matelot prit une pelle et combla la fosse.

— Est-ce fait demanda l'inconnu.

— C'est fait; faut-il une croix, répondit le matelot, de sa voix morne et sans intonation.

— Pourquoi faire? répondit l'inconnu, en haussant les épaules; imbécile, veux-tu donc marquer la place?

— C'est vrai; ce n'est pas la peine; je veux péter un peu la terre.

— A quoi bon? elle est bien garrottée; d'ailleurs, personne ne viendra, et puis, le temps nous presse, tu sais que cette nuit, à deux heures, au plus tard, il nous faut rallier le navire, qui

nous attend au large?

— C'est juste, fit le matelot avec conviction, il est surtout important que personne ne se doute que vous êtes venu en France pendant quelques heures.

— Assez causé; ramasse les outils, ferme les portes de cette mesure, éteins la lanterne et partons.

Le matelot exécuta rapidement ces divers ordres, abandonna, après l'avoir éteinte, la lanterne sur la pelouse, puis les deux hommes regagnèrent leur embarcation.

Bientôt on entendit le bruit des avirons frappant l'eau en cadence.

Cinq minutes plus tard l'embarcation et les deux démons qui la montaient avaient disparu dans les ténèbres.

**II**

OU IL EST PROUVÉ QUE C'EST SOUVENT UN TORT DE POUSSER TROP LOIN UNE VENGEANCE

Le docteur d'Hirigoyen et son fils Julian avaient assisté invisibles, et sans en perdre un mot ou un geste, à la scène si platement et si odieusement barbare, racontée dans notre précédent chapitre.

En proie à une émotion poignante, dix fois le jeune homme avait voulu s'élever entre le bourreau et la victime de cet horrible guet-apens au risque de ce qui pourrait lui arriver à lui-même; chaque fois son père l'avait retenu, à grand-peine, nous devons le constater, tant le jeune homme se sentait pris de pitié et d'admiration pour cette noble jeune femme qui, se sentant au pouvoir d'un monstre sans âme, avait héroïquement préféré la mort au déshonneur; et tout en succombant sous les coups de son lâche

bourreau, était sortie glorieuse et immaculée de cette lutte atroce.

M. d'Hirigoyen, au mot de narcotique prononcé par l'assassin, avait fait comprendre à son fils que rien n'était désespéré encore; que dans l'intérêt même de la victime, il fallait patienter, et attendre le départ des bourreaux pour essayer de sauver la malheureuse jeune femme.

Mais s'il parlait ainsi à son fils, afin de le retenir et l'empêcher de tenter seul et sans armes un acte de dévouement dont les suites ne seraient pas douteuses, avec de pareils adversaires, dans son fort intérieur le docteur n'osait croire que celle qu'il désirait si ardemment sauver, ne fût qu'endormie; cette combinaison de l'assassin lui semblait tellement hors nature, tellement infernale; elle était d'une férocité si raffinée, que sa raison se refusait à admettre qu'elle vint seulement à la pensée de l'homme même le plus cruel; et cela sans autre but que celui d'infliger sans même en rassasier ses yeux, une torture atroce, inouïe, sans non, à sa victime; cela lui semblait monstrueux aussi avait-il presque la douloureuse certitude que dans cette fosse qu'il allait ouvrir, il ne retrouverait que deux cadavres.

Cependant, comme l'espoir persiste quand même au fond du cœur tant que le doute est possible, le docteur agit, comme si sa pensée secrète eût été tout autre; aussitôt que le bruit des avirons eut cessé de se faire entendre, il s'élança hors de sa cachette, et s'adressant à son fils :

— Alerte maintenant! cria-t-il; à l'œuvre! ne perdons pas un instant.

Julian commença par rallumer la lanterne, qu'il trouva faciement sur la pelouse; la nuit

était sombre, on ne voyait point à deux pas de vant soi; la lumière de la lanterne, si faible qu'elle fût, était donc indispensable; dans l'obscurité, il n'eût pas été possible de procéder à l'exhumation avec la célérité nécessaire; le jeune homme avait vu le matelot porter les outils sous une espèce de hangar attaché à la maison; il y courut et revint avec deux pelles en fer, son père en prit une, et les deux hommes se mirent aussitôt à l'œuvre.

Heureusement, le matelot pressé d'en finir, avait rejeté négligemment la terre dans la fosse; cette terre était molle, friable et nullement tassée; quelques minutes suffirent pour rejeter toute la terre sur la pelouse.

Le docteur s'arrêta; le moment critique approchait; il ordonna à son fils de le laisser continuer seul et de l'éclairer avec sa lanterne; alors le docteur procéda avec la plus grande précaution; n'enlevant la terre que peu à peu, et en commençant par la tête, afin, si la jeune femme n'était pas morte, de faciliter le plus promptement possible le jeu de la respiration; quand au corps, il ne le découvrait que progressivement.

Par un hasard singulier et providentiel, lorsque le corps avait été jeté, les deux bras attachés aux poignets s'étaient relevés et croisés sur le visage, de sorte qu'ils avaient garanti la bouche de tout contact avec la terre, et formé une espèce d'entonnoir au-dessus d'elle, rempart factice qui, si elle vivait encore, avait permis le jeu bien faible de la respiration, à cause de la léthargie dans laquelle la pauvre jeune femme était plongée.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

que un décret aux termes duquel M. Lemaire, ancien résident général à Hué, ministre plénipotentiaire en disponibilité, est nommé à la légation de France à Pékin en remplacement de M. Constantin député, dont la mission temporaire arrive à expiration et qui a demandé à rentrer en France.

**Promotions.** — Le tableau d'avancement de l'infanterie semble définitivement arrêté et paraîtra vraisemblablement dans les premiers jours de juillet. Le décret est actuellement à la présidence de la République.

Par suite des promotions de généraux et d'admission à la retraite de colonels et lieutenants-colonels, le chiffre des officiers supérieurs sera sensiblement plus élevé. Il comprendra : 10 colonels, 42 lieutenants-colonels, 30 chefs de bataillons ou majors.

Quant aux capitaines et lieutenants, les chiffres restent les mêmes que ceux précédemment fixés ; c'est-à-dire, 70 capitaines environ et 80 lieutenants.

**La France et l'Allemagne.** — *L'Evening Standard* estime que l'Europe, pour laquelle une guerre franco-allemande pourrait entraîner des conséquences incalculables, ne saurait se désintéresser de ce qui se passe entre les deux nations les plus puissantes de l'Europe et ne saurait voir sans émotion comment les sentiments français à l'égard de l'Allemagne ont été aigris dans ces derniers temps par l'arrestation injustifiable d'un fonctionnaire français, M. Schnaëbél, et par le récent procès de Leipzig.

Malheureusement, ajoute le journal anglais, le ton de la presse allemande et ses commentaires sur les agissements de M. Deroulède et de ses amis, ne sont guère faits pour apaiser les colères nationales. Pendant que les Français protestent contre la condamnation par un tribunal allemand d'un citoyen français à raison de son attitude politique, les Allemands vont jusqu'à vouloir imposer au gouvernement français la suppression de la Ligue des Patriotes. Si, comme on le prétend, on fait fi à Berlin de la Ligue des Patriotes, on ferait mieux de cesser d'irriter les susceptibilités françaises.

**Suppressions de perceptions.** — On continue, au ministère des finances, l'examen des questions qui se rattachent à la suppression éventuelle de certaines perceptions au fur et à mesure de l'extinction par décès ou mutation des titulaires qui les occupent actuellement. Les circonscriptions des perceptions de chaque département sont examinées les unes après les autres. Les députés, les préfets sont, à tour de rôle, appelés à donner leur avis.

Ce travail a déjà porté sur quatorze départements. Il a été ainsi reconnu que cent suppressions pouvaient être opérées en principe ; elles se répartissent ainsi : Allier 6, Basses-Alpes 2, Hautes-Alpes 1, Alpes-Maritimes 2, Aveyron 7, Ille-et-Vilaine 9, Loiret 5, Lot 12, Lozère 2, Haute-Marne 4, Basses-Pyrénées 4, Savoie 5, Somme 36, Tarn 5.

**La répression des fraudes.** — La commission extra-parlementaire des fraudes s'est réunie au ministère des finances, sous la présidence de M. Cuviniot.

Elle a déterminé l'ordre de ses travaux ; elle a décidé :

1° De s'occuper des appareils les plus propres à empêcher la fraude, soit dans la distillation, soit dans le transport des alcools ;

2° De consulter le ministre pour savoir si son mandat va jusqu'à proposer des mesures législatives qui peuvent arrêter l'introduction des alcools allemands sous le couvert des vins étrangers.

De ce chef seul, la commission a constaté que le Trésor subissait une perte annuelle de 100 millions de francs.

**Les lettres du Tonkin.** — Les lettres que les marins et militaires embarqués sur des transports à destination du Tonkin, adressent en France, ont droit, dès l'embarquement des expéditeurs, à la franchise postale, pourvu qu'elles soient exclusivement acheminées par voie française et qu'un signe extérieur les distingue des lettres soumises au droit commun.

Dans l'intérêt des militaires et marins qui font partie du corps d'occupation, il est indispensable que ces conditions soient exactement remplies ; les lettres devront être individuellement revêtues du visa des chefs de détachement, de manière à être distinguées de la correspondance des équipages ou des passagers qui font partie du corps d'occupation.

**Le général Ferron** étudie le projet de création d'états-majors particuliers pour l'infanterie et la cavalerie.

**Le général Bressonnet** va s'occuper de perfectionner l'armement des places de l'Est ; il sera nommé, le 15 novembre, commandant supérieur de la défense à Paris, en remplacement du général Thibaudin qui serait mis à la retraite.

**Vendôme.** — Une épidémie de fièvre typhoïde s'est déclarée dans les casernes du 10<sup>e</sup> chasseurs à cheval.

Les locaux ont été évacués.

**Allemagne.** — Parlant de la dernière réunion de la Ligue des patriotes, la *Gazette de Cologne* dit que si ces menées continuent, Paris n'est pas un moment à l'abri d'une révolution, ni l'Allemagne assurée contre une guerre.

Voilà, ajoute la feuille rhéane, ce qui rend dangereuses ces manifestations stupides. Les voix qui blâment M. Deroulède n'attendent en rien la gravité de la situation, au contraire.

Leur blâme prend toujours une tournure à peu près conçue en ces termes : « Vous révélez avant le temps tous nos projets et nos résolutions ; vous ne faites que stimuler l'ennemi pour qu'il s'arme mieux. »

**L'empereur Guillaume.** — Une dépêche de Berlin, adressée à la *République française*, dit que l'amélioration qui s'était produite dans l'état de santé de l'empereur Guillaume ne s'est pas maintenue ; la faiblesse du malade est toujours croissante ; tout voyage à Ems est ajourné.

**L'état du Kronprinz.** — Le kronprinz a subi mercredi une nouvelle opération. Le docteur Mackenzie a enlevé presque totalement l'excroissance de la gorge.

**Affaires égyptiennes.** — Suivant plusieurs journaux anglais, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie feraient tous leurs efforts pour amener le Sultan à ratifier la convention égyptienne.

Londres, 30 juin.

A la Chambre des communes, M. Smith, répondant à M. Reid, dit que ni la France, ni la Russie n'ont adressé de communication au gouvernement au sujet de la convention anglo-turque. Le sultan a ratifié la convention, mais la ratification

du Sultan a été ajournée, sur le désir d'Abdul-Hamid.

Questionné par M. Gladstone, M. Smith, croit que la ratification aura bientôt lieu ; elle est nécessaire pour la validité de la convention.

Sir Fergusson, répondant à M. Bryce, dit que les représentations de l'Angleterre auprès du gouvernement français, au sujet des Nouvelles-Hébrides, n'ont pas encore avancé les négociations. Il espère toujours que celles-ci aboutiront bientôt et que le retrait des troupes françaises sera réglé.

**L'affaire Hillairaud.** — Louis Hillairaud, l'auteur de l'attentat contre Bazaine, est assez gravement malade d'une affection au cœur, qui s'est aggravée depuis son entrée en prison. Son avocat ayant basé son système de défense sur la folie, et son client ayant donné, depuis son arrestation, des preuves d'une monomanie prononcée, trois médecins ont été désignés pour étudier l'état mental d'Hillairaud.

Cet examen exigera trois mois, selon l'usage établi. Ce procès sera donc renvoyé au mois de septembre.

**Constantinople.** — La situation en Crète est très grave.

Les chrétiens prennent les armes et commencent à occuper des positions stratégiques.

**Les révolutionnaires russes.** — D'après le *Messageur du Gouvernement*, le conseil de guerre de la circonscription militaire de St-Petersbourg, a jugé, le 7 et le 16 juin, les 21 individus accusés d'avoir pris part aux actes criminels de l'association qui s'intitule le Parti socialiste révolutionnaire russe de la *Norodnaïa Volia (Volonté du Peuple)*, et, en particulier, d'avoir assassiné le lieutenant-colonel de gendarmerie Soudetkine, d'avoir commis d'autres meurtres, des actes de brigandage et des attentats accomplis au moyen de la dynamite, d'avoir organisé des imprimeries secrètes, etc.

Le conseil de guerre a acquitté trois des prévenus ; il a reconnu les dix-huit autres coupables et en a condamné quinze à mort.

L'empereur a gracié sept condamnés, et il a commué leur peine en celle des travaux forcés ; il a commué, en outre, la peine de Geler en celle de la déportation à Tomsk.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Conseil municipal.** — Le conseil municipal de Cahors se réunira ce soir à 8 heures. Cette séance sera consacrée au règlement du budget de la ville et au choix de deux rozières qui doivent être couronnées le jour de la Fête nationale.

**Mairie de Cahors.** — Il arrive journellement à la Mairie des demandes d'emploi dans la police ou l'octroi de la ville. Plus de 160 dossiers de cette nature étant, en ce moment, parvenus au secrétariat, le Maire prévient les intéressés qu'à l'avenir aucune nouvelle demande ne pourra être reçue.

**Lycée de Cahors.** — M. Béral, sénateur du Lot, vient d'être désigné pour présider la distribution des Prix aux élèves du Lycée de Cahors.

**Postes et télégraphes.** — La date de l'inauguration du service télégraphique à

— Comment donc !

— Alors souque un coup, mes enfants ! et faisons ployer nos avirons !

XXVII

LA REINE DES ILES.

Les heures se sont écoulées. La *Danaé*, l'*Étincelle* et la *Loue*, au mouillage de Hiva-Oa, en face du camp, se balancent à l'abri de la pointe. Les embarcations forment un va-et-vient continu entre les trois navires et la plage. Les pirogues indiennes commencent à sortir de leurs retraites invisibles, se montrent peu à peu, sillonnent bientôt la rade, autour de la flottille.

L'air retentit du chant des matelots et des cris, que l'étonnement arrache aux insulaires. Un petit nombre de ceux-ci, plus audacieux que les autres, se sont déjà faufilés à bord de la corvette : les choses les moins étonnantes sont celles qui excitent le plus leur curiosité ; s'ils ne s'emparent de rien, c'est parce qu'on les surveille de près.

D'autres, possédant à un certain degré l'appétit du négociant et la griffe du troc, accourent avec leurs pirogues chargées de bananes, de cocos, d'orangeades, d'iguames, de poules ; et l'échange d'aller, et les sauvages de choisir, qui un vieux couteau, qui un clou de fer, qui une pipe, du tabac, etc.

Le premier indien qui vida sa pirogue sonna, dans l'île, le rappel de l'échange à pleins poulmons. Chacun entendit et porta, à bord des navires, tout ce qu'il put.

Or, ce jour-là, dans l'île, aux environs du camp, le soleil allongait l'ombre des palmiers sur la pelouse ; la brise soufflait du large ; et les hérons,

Latronquière et à Souceyrac est fixée au 10 juillet prochain.

**Acte de probité.** — M. Derrapé, ex-notaire à Sauzet, ayant trouvé un portefeuille contenant une petite somme d'argent, s'est empressé de le déposer au bureau de police.

**Concours hippique.** — Parmi les lauréats du concours hippique de Tulle, relevons les noms de M. Mages Camille, de Padirac, qui a obtenu le 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent et une prime de 150 fr. et M. Puybarret Albert, de Gramat, qui a obtenu le 5<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et une prime de 150 fr.

**St-Géry.** — M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder un secours de 500 fr. aux sinistrés de St-Géry dont le violent orage de ces jours derniers a détruit les récoltes.

**Sauzet.** — La foire de Sauzet du jeudi 14 juillet, coïncidant avec celle de Montcuq, est avancée au jeudi précédent 7 juillet.

**Le nouveau général en chef.** — Voici quelques détails biographiques sur M. le général Bréart, appelé par décret du président de la République, au commandement en chef du 17<sup>e</sup> corps d'armée, à Toulouse.

M. Bréart (Jules-Aimé), est né le 21 février 1826. Il est donc âgé de 61 ans.

Entré à l'École de Saint-Cyr le 15 novembre 1843, il fut promu sous-lieutenant le 1<sup>er</sup> octobre 1845, lieutenant en 1849, capitaine en 1853, chef de bataillon en 1863, lieutenant-colonel en 1867, colonel le 12 septembre 1870, général de brigade en 1875.

Le général Bréart est divisionnaire depuis le 18 juin 1880.

Il a commandé l'armée de Tunisie.

**Conseils d'arrondissement.** — Par décret, les conseils d'arrondissement se réuniront le 25 juillet, pour la première partie de la session dont la durée est fixée à cinq jours et le 26 septembre, pour la seconde partie de la session, qui ne pourra excéder cinq jours.

**Cavalerie.** — L'appel des jeunes soldats du contingent affectés à l'arme de la cavalerie est fixé au 30 octobre prochain, c'est-à-dire après les grandes manœuvres.

On avait primitivement fixé cet appel au 3 octobre.

**Caisse nationale postale d'épargne**  
Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois de Mai 1887.

Versements reçus de 98,606 déposants, dont 17,354 nouveaux	11,330,519 51
Remboursements à 37,064 déposants, dont 8,454 pour solde	8,955,170 29
Excédant des versements	2,375,349 22

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de Mai 1887.

Versements reçus de 406 déposants, dont 87 nouveaux	91,263 85
Remboursements à 244 déposants, dont 99 pour solde	97,163 75
Excédant des remboursements	5,799 90

Le Directeur des Postes et des Télégraphes,  
A. BAPFET.

portés par ce vent favorable, venaient de l'ilot rendre visite à leurs voisins de Hiva-Oa, et passer la nuit dans leurs lits d'algues marines.

Don Pepito et le Parisien, assis aux frais, fumaient tranquillement la pipe.

— Ces diables de sapins, disait le maître d'équipage en montrant une variété de cèdres assez semblables aux pins des Alpes, résonnent comme des cordes de guitare.

— C'est le vent, répondit Pepito, qui paraissait préoccupé.

— Oui, exactement comme l'archet pour le violon, les jambes le pour corps, les yeux pour la tête... A propos de tête, seigneur, je crois qu'en ce moment-ci la vôtre est posée entre les deux branches d'une fourche ; les tempes vous font mal.

— C'est vrai. La douleur de ton capitaine m'affecte cruellement ; la folie de dona Melita m'épouvante.

— Le docteur ne croit-il point la guérir ?  
— Dieu le sait ! J'espère cependant que les soins, le calme, les consolations que la bonté lui prodigue, suffiront pour relever son beau front, dessiller les yeux de son âme, lui rendre toutes ses nobles facultés.

— J'ai la plus grande confiance dans les paroles du docteur. Je suis persuadé que mademoiselle Melita sera bientôt remise, et qu'elle me donnera les deux baisers, que vous m'avez promis en son nom.

— Je le souhaite de tout mon cœur.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

56

# Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE XXVI

LE CAMEROONS.

Brune répondait ainsi à sir W. Cowell, mais sa pensée était ailleurs. Son cœur battait, ses yeux disaient clairement qu'elle était son impatience.

Le commandant de la *Danaé* mit un nouveau sourire sur sa bouche, afin de ne pas éveiller de trop grandes inquiétudes, et ajouta en prenant le capitaine par le bras :

— Allons, venez, mon cher Brune ! venez et ne soyez pas aussi tyrannique dans vos désirs. Dona Melita vous attend à la pointe de Hiva-Oa, où j'ai fait établir un petit camp. Je vous ai fait dire qu'elle était ici, pardonnez-moi ce petit mensonge ; je désirais vous voir. Voici mes raisons : d'abord je ne voulais pas confier ce bandit à d'autres mains qu'aux vôtres, ensuite je tenais à vous présenter moi-même à dona Melita.

Brune regardait sir W. Cowell avec une sorte de défiance ; il n'avait pas l'air de croire. Celui-ci s'en aperçut.

— Parbleu, mon cher capitaine, savez-vous que vous êtes terrible ! Certes, don Pepito n'a point tort de vous appeler ouragan. Ces légers tremblements qui vous agitent me disent assez clairement ce que vous éprouvez...

— Fermez les yeux, commandant, je vous en prie, sur cette brusque précipitation qui m'agite... Vous avez aimé aussi, sans doute ; par conséquent lorsque vous étiez loin de votre idole, l'inquiétude a dû, quelquefois, troubler votre repos ; une frayeur souvent peu motivée, a torturé votre cœur. Un mot, alors, vous accablait ou vous relevait ; un rien irritait vos sens, ou calmait vos folles craintes. Je suis dans cet état, commandant ; et vous savez qu'on n'est point, à pareil moment, toujours maître de soi, encore moins de ses impressions.

— Vous êtes tout pardonné d'avance, mon cher Brune. Venez, ma baleinière nous attend. Quant aux forbans, ils passeront en partie, demain, devant un conseil de guerre ; ils seront exécutés sans miséricorde... Embarquons-nous.

— Pardon, sir W. Cowell, fit Brune, si mes gabiers ne vous sont plus utiles, je désirerais les ramener.

— Ils sont dans le grand canot avec Pepito et le maître d'équipage ; ils nous suivent à terre.

— Je m'incline. Vous êtes bon, commandant ! vous pensez à tout.

— Flatteur ! passez devant.

La baleinière et le grand canot mirent le cap sur la petite crique de Hiva-Oa, tandis que, à bord de la *Danaé*, on cadenassait solidement nos écumeurs...

— Allons ! disait le Parisien à Pepito, les émotions sont finies ! Il ne me reste plus qu'à présenter mes respects à mademoiselle Melita.

— Elle t'embrassera sur les deux joues.

— En êtes-vous sûr ?

**Concerts du Café Tivoli**

Aujourd'hui samedi, à 8 heures 1/2 du soir, inauguration du Jardin d'Été du grand Café Tivoli.

Première audition de l'orchestre qui contiendra ses concerts tous les soirs.  
Dimanche, 3 courant, concert devant l'établissement. — Glaces, sorbets.

**Bédouier**

La foudre est tombée à Bédouier sur une maison appartenant à un nommé Emmanuel Pézet. Tout est devenu la proie des flammes.

**Tribunal de commerce de Cahors**

Nous avons rendu compte de la première partie du procès intenté à la Cie des Phosphates du Sud-Ouest et du Centre par M. Garrison de Montauban et de la plaidoirie de M<sup>e</sup> Arouault. Après le savant professeur, M<sup>e</sup> Roy de Clotte, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à Bordeaux a pris la parole. Cet éminent avocat, dans une discussion aussi solide que brillante, a établi l'innocence des prétentions de M. Garrison, et la correction absolue de toutes les opérations des fondateurs.

M<sup>e</sup> Roy de Clotte a terminé par la lecture de documents qui ont permis d'apprécier à sa juste valeur la conduite des demandeurs, et il a conclu que le procès qu'ils ont intenté est insoutenable en droit, méchant et douteux.

Eufin, M<sup>e</sup> Mouin-Bourdin s'est levé à son tour au nom du commissaire de surveillance, et a indiqué avec autant de délicatesse que d'habileté les motifs qui avaient poussé M. Garrison à attaquer son client. Disons que ce jeune avocat de notre ville, qui avait à parler après deux célébrités du barreau, s'est fait écouter avec plaisir et a dignement tenu sa place à côté de ses deux illustres confrères.

L'prononcé du jugement est remis à huitaine.

**Parade d'exécution**

Mercredi à dix heures du matin, le nommé Barthélemy Malberty, cavalier au 10<sup>e</sup> dragons, condamné par le conseil de guerre de la 17<sup>e</sup> région à cinq ans de réclusion et à la dégradation militaire, a défilé devant les troupes assemblées sous les armes, sur les allées Saint-Michel, à Toulouse.

**Tentative de déraillement**

On télégraphie de Marseille qu'une tentative de déraillement a eu lieu au pont Robinet, entre Châteauneuf-sur-Rhône et Dozères. Heureusement la tentative a échoué.

Diverses mèches, trouvées sur la voie, font présumer que les auteurs de l'attentat voulaient faire sauter le pont à l'aide de la dynamite, pour jeter dans le Rhône le premier train de passage.

Grâce à la vigilance du personnel du chemin de fer, le danger a été écarté.

**Pendu**

Mardi soir, la caserne de la Cité, à Périgueux, a été le théâtre d'un événement bien dramatique. Un soldat du 50<sup>e</sup> de ligne, le nommé Pierre Dorand, âgé de vingt-deux ans, et natif de Laroche-Chalais, avait été mis en prison pour un acte qui le rendait passible du conseil de guerre. Pendant qu'il était sous les verrous, Dorand eut la bizarre idée d'écrire une lettre au maréchal de Moltke et la remit à un homme de garde. Dans cette lettre, qui dénote un cerveau mal équilibré, il offrait au chef de l'armée allemande de lui faire parvenir une cartouche et un fusil nouveau modèle.

Judi soir, à six heures, en pénétrant dans sa cellule, on a trouvé ce pauvre jeune homme pendu. L'asphyxie était complète. Pour accomplir son projet, Dorand s'était servi de sa cravate et de ses bretelles. La mort remonta à une heure environ.

**Ecosse**

Un drame horrible vient de se passer dans la maison du révérend Robert Leckie, ministre de l'Eglise presbytérienne à Airth, dans le comté de Stirling.

En son absence, sa femme a tué ses trois petits enfants, dont l'aîné n'avait que quatre ans, et s'est suicidée ensuite.

La bonne, qui avait vu sa maîtresse monter dans sa chambre à coucher avec ses trois enfants et qui la suivit un quart d'heure après pour lui demander quelque chose, les vit tous les quatre étendus morts, la gorge coupée par un rasoir.

On dit que M<sup>me</sup> Leckie se plaignait, depuis quelques jours, de ne pas être bien portante ; mais la bonne affirme qu'en montant avec ses enfants sa maîtresse lui avait paru être dans un état tout à fait normal.

**Train de plaisir**

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'un train de plaisir sera fait pour Paris le mercredi 6 juillet prochain, au départ de Lalbenque, Cahors et de toutes les stations intermédiaires comprises entre ces divers points.

Ce train dont l'itinéraire est fixé ci-dessous, n'admet que des voyageurs de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classes. Le retour de Paris aura lieu le samedi 16 juillet.

**Prix des places :**

De Lalbenque, Cahors et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points 2<sup>e</sup> classe : 45 francs ; 3<sup>e</sup> classe : 32 francs (Par place aller et retour compris).

Chaque voyageur n'aura droit qu'à un transport gratuit de 10 kilogrammes de bagages.

A la gare de Paris, l'enregistrement des bagages, au retour, commencera dès 7 heures du matin, le samedi 16 juillet.

**Heures de départ du train à l'aller :**

De Lalbenque, le mercredi, 6 juillet à 12 h. 8 m. s.	
Cieurac, id.	12 17
Sept-Ponts id.	12 29
De CAHORS, id.	12 50
Mercuès, id.	1 4
Parnac, id.	1 16
Luzach, id.	1 23
Castelfranc, id.	1 37
Puy-l'Évêque, id.	1 48
Duravel, id.	1 57
Soturac-Touzac, id.	2 6
Fumel, id.	2 17

Arrivée à Paris, le jeudi 7 juillet, 10 h. 15 m. du matin.

**Observations.** — Dans toutes les stations de départ susmentionnées, la délivrance des Billets commencera le 29 juin. — La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de Billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré, et au plus tard le 5 juillet, à 6 heures du soir.

**Enfants.** — Il n'est fait en faveur des enfants aucune réduction sur les prix ci-dessus.

**Foire de Cahors.** — La foire du 1<sup>er</sup> juillet favorisée par un temps superbe, a été assez importante, 380 paires de bœufs étaient exposés en vente, le prix des gras n'a subi aucune modification depuis la dernière foire ; les veaux ont été vendus de 0,60 à 0,70 le kilog poids vif. Les jeunes porcs ont été vendus à des prix assez rémunérateurs, 400 moutons gras ont trouvé acquéreur à raison de 0,55 à 0,60 le kilog. poids vif. Le marché aux chevaux et moutons a été insignifiant.

**Halle aux grains.** — Baisse sensible sur le blé, 500 hectolitres livrés au prix moyen de 19 fr. l'hectolitre ; par contre le maïs est en hausse, 60 hectolitres ont été vendus à raison de 11 fr. l'hectolitre.

**Place du marché.** — Beaucoup de volailles, fruits, légumes, etc., les jeunes poulets étaient très recherchés, et ont été enlevés à des prix relativement élevés.

Aucun vol n'a été commis pendant toute la durée de la foire.

**CALENDRIER DU LOT. — Juillet.**

DATE	JOURS	SAINTS	FOIRES.
3	Diman.	s. Martial.	
4	Lundi.	s. Florent.	Catus, Montcléra Sousceyrac Bagnac, Souillac.
5	Mardi.	s. Zoé.	Lauzès, Lentillac, Livernon, Frayssinet-le-Gourdonnais
6	Mercur.	O. ss Pierre P.	Puy-l'Évêque, St-Céré, Pinsac, Milhac.
7	Judi.	s. Irénée.	Frayssinet-le-Gelat, Payrac, Marmillac.
8	Vend.	s. Elisabeths.	Lacapelle-Marival, Cazillac.
9	Samedi	P. de la Vierge	

Lunaisons du mois de Juin.  
 P. L. le 5, à 8 h. 44 du matin.  
 D. Q. le 13, à 7 h. 6 du matin.  
 N. L. le 20, à 8 h. 59 du soir.  
 P. Q. le 27, à 2 h. 40 du soir.  
 Les jours croissent de 20 m.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 25 juin au 2 juillet 1887.**

**Naissances.**  
 Cat, Marie-Louise, (naturelle) imp. Duran, 1. Viguier, Prosper, place St-Laurent, 4. Fournié, Maria, rue Ste-Barbe, 1. Labro, Emilie, rue de la Mairie, 1. Brau, Euphrasie, avenue de Toulouse.

**Mariages.**  
 Courdesse, Jean, et Monteil, Marie. Merly, Jean, et Sarrut, Marie.

**Décès.**  
 Rigal, Raymond, 43 mois, rue Labarre, 51. Dols, Joseph, 70 ans, rue du Lycée, 46. Cronvrat, Georgette, 2 ans, rue Feydel, 8. Crousset, Baptiste, 73 ans, imp. Cardaillac, 4. Auduy, Louise, 18 ans, imp. de la Charité, 1.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne** (de 8 à 9 h. 1/2, du soir, Allées Fénélon).

PROGRAMME DU DIMANCHE 3 JUILLET 1887.

Pas Redoublé	X...
La Petite Mariée (ouverture)	Lecocq.
Robert le Diable (final du 3 <sup>e</sup> acte)	Meyerbeer.
Souvenir de Serquigny (mazurka)	Sellenick.
Les Dragons de Villars (fantaisie)	Maillard.
Le Beau Danubé Bleu (valse)	Strauss.

**Bibliographie**

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 43, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 25 juin 1887). — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Villa Bracassol, nouvelle, par M. Emile Desbeaux. — Le Jubilé de la reine d'Angleterre. — Les mois fleuris, juin ; Saint-Louis, enfant, distribuant des aumônes. — Le Théâtre illustré. — Nécrologies : M. Batbie, M. Gustave Chaix-d'Est-Ange, M. Jean Dolfus, Giacomo Favretto, M. Emile Vernier, M. Henri d'Iderville, M. Emile Raspail, M. Lequesne. — Les débris de l'Opéra-Comique. — Salon de 1887, par Olivier Merson. — Théâtres, par Charles Monselet. — Bibliographie. — Echees. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus. — Gravures : R. M. la reine Victoria, impératrice des Indes. — Le couronnement de la reine Victoria, en 1838 ; Le mariage de la reine Victoria, en 1840 ; Villa Bracassol. — Les mois fleuris : juin. — Saint-Louis, enfant. — Nécrologie : Portraits de MM. Batbie, Chaix-d'Est-Ange, Dolfus, Favretto, Vernier, Vidal, Lequesne et Raspail. — Les Théâtres d'été : A la porte Saint-Martin. — Les chiffonniers à la recherche des débris de l'incendie de l'Opéra-Comique. — Echees. — Récréations de la famille. — Rébus.

LE MUSÉE DES FAMILLES, paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1<sup>er</sup> juillet 1887. — Loups et Panthère, par Eugène Noël. — Perdus en mer, par H. de Gralligny. — Chronique : Causerie de quinzaine. — A une mariée, par Jean Aicard. — Les héritiers de Jeanne d'Arc, par Fréd. Dillaye. — Légendes pyrénéennes : Le sire de Bénac, par P. Lacôme. — Lettres sur le théâtre, par Henri de Bornier. — Çakya-mouni, ou le Bouddha, par Louise Lacuria. — La fille de Doria, par Henri Gréville. — Farces de fous, par Maguenousse. — Correspondance et concours, par Eug. Muller. — Illustrations par Specht, Poirson, Girardet, Thadée, A. Sandoz, Valet, Robert Tinant, et d'après de vieilles estampes. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 45, rue Soufflot, Paris.

LA NATURE, Sommaire du 25 juin 1887. — Le météorographe et le météorope de M. J. Carpentier. Ed. Hospitalier. — Récréations mathématiques sur les jetons et les polygones. Ed. Lucas. — Une des causes de la destruction des pierres de construction. A. Gobin. — Les Cénotés de la Séranne (Hérault). E.-A. Martel. — Le travail électrique des métaux. H., ingénieur. — L'Afrique équatoriale. — La Sibirie orientale. Exposition de M. Joseph Martin, au Trocadéro, à Paris. Fernand Landain. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 20 juin 1887. S. Meunier. — Physique sans appareils. Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Etude de M<sup>e</sup> LESCALE, notaire à Cahors, rue de la Mairie, n<sup>o</sup> 10

**VENTE**

D'UN fonds de commerce

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que suivant acte retenu par M<sup>e</sup> Lescale, notaire à Cahors, le deux juillet courant, enregistré, Monsieur Isidore Pouget, négociant en vins, demeurant à Cahors, rue Jean-François Caviolle, numéro 2, a vendu à M. Jules-Joseph Playous, propriétaire, demeurant aussi à Cahors, rue du Parc numéro 6, le fonds de commerce de marchand de vins en gros qu'il fait valoir dans une maison dite des Variétés, située rue de la Chanterrie, derrière la Cathédrale.

Cette vente qui comprend toutes les marchandises et tout le mobilier et ustensiles renfermés dans ledit local, a été consentie moyennant la somme de 8300 fr., payables dix jours après la présente insertion.

Etude de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, avoué licencié à Cahors, rue Ste-Claire, n<sup>o</sup> 52, près le Palais de Justice.

**EXTRAIT**

D'UN Jugement de divorce

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, en date du vingt mai mil huit cent quatre-vingt-cinq,

Il appert que le divorce a été prononcé en faveur de dame Marie Payssot, épouse de Jean Alazard, ménagère, demeurant en ce moment à Paris (Bastille), pourvue de l'assistance judiciaire par décision du bureau, en date du quatre avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, ayant M<sup>e</sup> Billières pour avoué contre son dit mari Jean Alazard, domicilié à Trespoux-Rassiels, mais en ce moment détenu à la Nouvelle-Calédonie.

Cahors, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-sept.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué sous-signé.

L'avoué poursuivant, Signé : Jules BILLIÈRES.

**INJECTION BROU**  
 40 ANS DE SUCCÈS  
 La seule qui réussit, sans lui rien ajouter, les écoulements anciens ou récents.  
 Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon.  
 J. PÉREZ, Ph<sup>m</sup>, 107, rue Richelieu, PARIS

**BOURSE. — Cours du 1<sup>er</sup> juillet.**

3 0/0	80 65
3 0/0 amortissable (ancien)	80 00
3 0/0 id. 1884	83 22
4 1/2 0/0 ancien	103 40
4 1/2 0/0 1883	108 65

**Dernier cours du 1<sup>er</sup> juillet.**

Actions Orléans	1,290 00
Actions Lyon	1,225 00
Obligations Orléans 3 0/0	399 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	288 00
Obligations Lombardes (jouissance)	000 00

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) 346 50

**Depuis 16 ans**

Semention (Yonne, le 16 janvier 1887. Depuis 1870 j'avais une douleur dans le côté gauche qui me gênait pour respirer ; la digestion se faisait mal et j'avais souvent des étouffements. Depuis que je prends les Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je me porte bien. Ma femme souffrait depuis longtemps de maux de tête et d'estomac ; le cœur chargé, mal au côté, etc. ; grâce aux bonnes Pilules Suisses, elle est aussi entièrement rétablie. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Murgue, maître maçon. Signature légalisée.

Etude de M<sup>e</sup> Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

**EXTRAIT**

D'UN Jugement de séparation de biens

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du vingt-sept juin courant, la dame Marguerite Couailhac, sans profession, habitante et domiciliée du lieu de Trébays, commune de Villesèque, a été séparée de biens, d'avec le sieur Duthil, son mari, propriétaire domicilié avec elle, dudit lieu de Trébays, commune de Villesèque.

Pour extrait certifié véritable. Cahors, le vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, G. DELBREIL.

Etude de M<sup>e</sup> Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

**ASSISTANCE JUDICIAIRE**

**EXTRAIT**

D'UN Jugement de séparation de biens

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du vingt-sept juin courant, la dame Marie-Louise Solacroup, épouse Couailhac, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Luzech, (pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt-trois décembre mil huit cent quatre-vingt-six) a été séparée de biens, d'avec le sieur Joan Couailhac, son mari, propriétaire, domicilié avec elle de ladite commune de Luzech.

Pour extrait certifié véritable. Cahors, le vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, G. DELBREIL.

**Santé à tous, adultes et enfants.**

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérisant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants, dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 26 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Anst « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIÈRE DE BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors, M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

PLAGE DE RONCE-LES-BAINS  
A LA TREMLADE (CHARENTE-INFÉRIEURE)

Incomparable pour les Baigneurs qui recherchent le calme et la solitude après les tracas des affaires. — Recommandée dans tous ses ouvrages, par le Dr Brochard, comme « la Plage de France la meilleure et la plus sûre pour les enfants ». — Immense forêt de Pins. — Chasse. — Excursions. — Approvisionnements faciles de toutes sortes. — Service d'omnibus.

**WILLA LOUISE**

Très confortablement aménagée  
Au milieu d'un bois de Pins, bien clôturée, avec accès direct sur la plage. — 4 Chambres à coucher (5 lits) avec grand garde-robe; — Salle à manger; Cuisine; Cave; Cour; Puits; Cabinets et Débarras.

PRIX DE LOCATION :  
Juillet 170 fr. — Août 230 fr. — Septembre 150 fr.  
S'adresser à M. HENRY, douanier à la Tremblade (Charente-Inférieure).

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

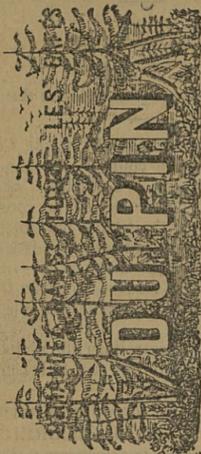
EXPOSITION



CAHORS 1881

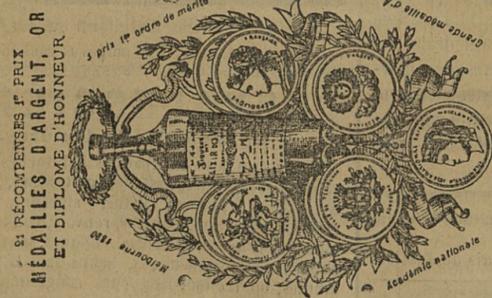
**B. DOUCÈDE**

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878  
**FOURGAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PERIGUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS  
dont les Bourgeois de Sapin ferment essentiellement  
la base.  
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la  
GRANDE CHARTREUSE  
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



31 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR

PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
MEMBRE DU JURY  
BORDEAUX EXP. INT. 1882 HORS CONCOURS

ÉTABLISSEMENT THERMAL

**VICHY**

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)  
SAISON DES BAINS  
BAIN SÉDUCHEUX de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.  
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre :  
Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.  
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement  
Ecrire: Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire  
PARIS, 8, Boulevard Montmartre

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS  
Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations sibiennes imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

\* **AUDOUARD** \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

**A BRIVE**

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON  
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuilles, 50 fr. le mille; Herbemonts, 200 francs, etc. — S'adresser à M. VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Pay-l'Evêque (Lot).

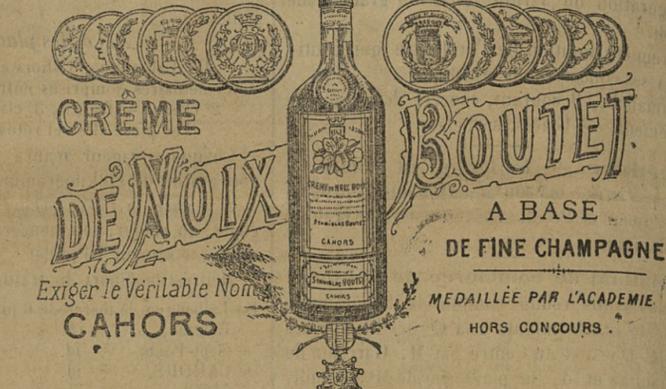
Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 88, PARIS

**A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup> ÉDITEURS**

de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Cartes, Affiches, Gravures en Couleur, etc.  
Payable Cinq Francs par mois par chèques certains ou ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Le propriétaire-gérant, Layton.

Distillerie centrale du Quercy



CRÈME DE NOIX  
A BASE DE FINE CHAMPAGNE  
MÉDAILLÉE PAR L'ACADEMIE HORS CONCOURS

Eaux-de-vie de Prunes  
NOUVEL AMBIC BACQUANT SYSTEME DEROY  
pour distiller Prunes, Pruneaux, Fruits divers, Mout de toute nature, Lies, Marcs, Vins, produisant EAU-DE-VIE SUPERIEURE sans REPASSE. Déjà toutes les imitations. FONCTIONNEMENT GARANTI. Vente conditionnelle à l'essai. 750 appareils vendus dans l'ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS ILLUSTRE  
DEROY FILS AINE, Constructeur, r. du Théâtre, 73, 75, 77 (Grenelle), PARIS.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7, 50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

**LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE**

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE  
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Drenth, professeur à l'École des langues orientales; F. Gamille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasson, membre de l'Institut; D. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C. A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, directeur de l'École des Hautes Études; F. Maury, directeur de l'École nationale des beaux-arts; A. Wautz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8°  
colombier de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.  
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	1 franc	Payables à raison de 10 francs par mois	Chaque volume broché	25 francs
------------------	---------	---	----------------------	-----------

H. LAMIRAULT & C<sup>o</sup> Éditeurs

**Maison des 100,000 Paletots**

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

**Raoul PIZANY, Fils**

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS  
FRANÇAISES ET ANGLAISES  
UNIFORMES & LIVRÉES  
COUVERTURES DE VOYAGE  
Manteaux Caoutchouc  
PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE  
en 24 heures  
HABILLEMENTS  
TOUS FAITS  
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine).....	23 fr. 95	Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine).....	6 fr. 50
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage).....	40 »	Pantalon noir Sedan.....	8 » 90
Pardessus cintré mode, doublé laine.....	24 »		

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. VICTOR PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.

Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.